

Initiatives ministérielles

Deuxièmement, il n'aborde pas le thème de la réduction du déficit.

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je propose, appuyé par le secrétaire d'État aux Affaires parlementaires:

Que la Chambre passe maintenant à l'ordre du jour.

Le président suppléant (M. Kilger): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Kilger): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Kilger): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Kilger): À mon avis, les oui l'emportent.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée.)

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 21 juin 1994, de la motion: Que le projet de loi C-32, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise, la Loi sur l'accise et la Loi de l'impôt sur le revenu, soit lu pour la troisième fois et adopté.

Le président suppléant (M. Kilger): La dernière fois que la Chambre a étudié le projet de loi C-32, il restait au député de St-Albert 15 minutes pour terminer son intervention.

M. John Williams (St-Albert): Monsieur le Président, je prends encore une fois la parole dans le cadre du débat sur le projet de loi C-32 et, comme j'ai été le dernier à intervenir sur cette mesure législative hier, je devrais peut-être récapituler ce que j'ai dit pour les députés d'en face.

J'ai dit qu'un pays n'est pas un pays s'il ne peut défendre ses frontières et appliquer ses lois. L'hiver dernier, nous avons constaté que ce grand et merveilleux pays qui est le nôtre a permis que ses frontières soient franchies illégalement. Le gouvernement a refusé de les défendre à maintes occasions, pendant que des millions, voire des milliards de dollars de marchandises entraient en contrebande dans notre pays.

Le non-respect de nos frontières et le refus du gouvernement de défendre ses propres frontières ont déshonoré le Canada.

La contrebande se faisait surtout par certaines réserves qui chevauchent la frontière entre le Canada et les États-Unis, et je crois savoir que c'est ce que nous appelons une zone interdite à la GRC.

Le gouvernement a même refusé d'envoyer la police pour rétablir l'ordre et faire appliquer les lois canadiennes auxquelles les gens de la région dérogeaient de façon éhontée.

Nous pouvions le constater tous les jours à la télévision. Il ne s'agissait ni de la Bosnie ni de Belfast; il s'agissait de nos propres frontières. Les motoneiges et les bateaux traversaient le Saint-Laurent, faisant passer des articles de contrebande dans notre pays. Nous pouvions entendre siffler les balles. On se serait cru dans une zone de combats.

Nous avons même entendu des gens affirmer, à la télévision, que si le gouvernement envoyait la GRC, ce serait la guerre à la frontière. Selon moi, cela aussi est honteux pour le Canada. Il n'y a pas de quoi se vanter non plus que les droits de la démocratie aient été bafoués à la Chambre hier soir. Reste que, dans notre propre pays, la GRC ne fait pas respecter nos lois et ne défend pas nos frontières. Comme si cela n'était pas encore assez insultant, ces cigarettes étaient exportées légalement par les fabricants canadiens qui étaient parfaitement conscients que 70 p. 100 de toutes les cigarettes qu'ils exportaient franchissaient la frontière illégalement. Le gouvernement savait parfaitement ce qui se passait, et il a attendu que la situation tourne à la crise avant d'intervenir.

• (1700)

Les fabricants se sont faits sciemment les complices des contrebandiers. Grâce aux exportations, ils ne perdaient pas leur marché. Au contraire, ils l'alimentaient et l'élargissaient. Ils savaient que les cigarettes exportées aux États-Unis revenaient ici et se vendaient moitié moins cher que dans le commerce, à cause des taxes élevées qui étaient perçues chez nous.

Profitant de ces bas prix, de plus en plus de gens fumaient. Les fabricants étaient donc les complices empressés de cette contrebande qui a fait perdre des milliards au Canada, dont les lois et les frontières ont été violées par des gens qui ne respectent pas notre grand pays et ne s'en soucient guère. Les fabricants, les exportateurs, les camionneurs étaient tous dans la légalité, mais ils savaient parfaitement qu'ils contribuaient à une activité illégale, privaient le gouvernement de recettes fiscales et mettaient en danger des emplois et le bien-être de notre pays.

Nous avons des lois qui visent à protéger notre société. Le gouvernement a fini par intervenir et il a proposé, en février dernier, des mesures qui se retrouvent dans le projet de loi C-32. Il a alors réduit de 5 \$ la taxe fédérale sur la cartouche de cigarettes. Il a dit que, pour chaque dollar de réduction de la taxe provinciale, jusqu'à concurrence de 5 \$, il proposerait une réduction équivalente, ce qui pouvait donner une réduction totale de